

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1889.

—

(AMENDEMENTS.)

—

136

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un arrêté royal du 26 août 1888 a distrait l'administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et l'a rattachée au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sauf toutefois le service de la carte géologique, qui est rattaché à la direction générale des Mines.

Par le même arrêté, le service de construction et d'entretien des établissements pénitentiaires, des dépôts de mendicité et des établissements ou colonies d'aliénés est détaché du Ministère de la Justice et réuni à celui de l'Agriculture, etc.

L'exécution de cet arrêté nécessite le transfert au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

1° Des crédits compris sous les articles 37 à 68 du Budget de l'Agriculture; ces crédits s'élèvent à fr. 2,501,376 »

2° Des crédits représentant la part de l'administration des Beaux-Arts dans les services communs des deux Départements,

SAVOIR :

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés de l'administration des Beaux-Arts, salaires des huissiers et gens de service	fr.	70,600	»
ART. 3. — Matériel-fournitures		6,000	»
ART. 4. — Frais de route et de séjour		500	»
ART. 6. — Pensions. — 1 ^{er} terme		700	»
ART. 7. — Secours à d'anciens employés, à des veuves et enfants d'employés, etc., etc.		1,450	»
ART. 97 (ancien). — Traitements de disponibilité		2,933	»
ART. 98 (ancien). — Dépenses imprévues		500	»
		<hr/>	
ENSEMBLE . . . fr.		82,483	» 82,483 »

Somme à transférer du Budget de l'Agriculture au Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique. fr. 2,583,859. »

En exécution de la seconde partie de l'arrêté royal rappelé ci-dessus, les sommes suivantes ont été transférées du Budget du Ministère de la Justice à celui du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics :

1° Entretien des prisons	fr.	120,000	»
2° Entretien des asiles d'aliénés		20,000	»

ENSEMBLE . . . fr. 140,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'autres dispositions seront prises ultérieurement quant à l'entretien des établissements de bienfaisance.

Indépendamment des transferts indiqués ci-dessus, le Gouvernement propose une série d'amendements dont la justification est donnée ci-après et qui auront pour conséquence d'augmenter les crédits de 196,500 francs. Cette augmentation résulte en partie d'accroissements de crédits votés pour l'exercice 1888.

Le projet de Budget primitif s'élevait à	fr.	16,843,941	»
Le projet révisé monte à		14,596,382	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,247,559	»

ART. 2 à 7.

Les réductions proposées aux articles 2 à 7 du Budget de l'Agriculture, etc., correspondent à des augmentations de même import au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique; elles proviennent du transfert à ce Département, de l'administration des Beaux-Arts, Sciences et Lettres.

ART. 8. — *Indemnité pour bestiaux abattus.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	180,000	»
— — — — — révisé		160,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	20,000	»

Chaque année des sommes assez importantes ont été transférées de cet article, notamment de l'article 13, pour assurer la marche du service dans les laboratoires agricoles. Il paraît plus rationnel de réunir, dans un article unique, les frais occasionnés par ce service : une somme de 20,000 francs est reportée à cette fin à l'article 13.

La faculté de transfert disparaît de l'article 8; la somme de 160,000 francs pourra ainsi être tout entière affectée au paiement d'indemnités pour bestiaux abattus.

ART. 10. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	129,100	»
— — — — — révisé		144,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Plusieurs conseils provinciaux ont augmenté le nombre et le taux des primes instituées en faveur des races chevaline et bovine. Ce mode d'encouragement mérite l'appui du Gouvernement; la majoration de crédit de 15,000 francs est destinée à faire face à la part de dépense qui en résultera pour l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État ; subsides ; traitement du personnel.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	74,000	»
— — — — — révisé.	94,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	20,000	»

Comme il est dit dans la note relative à l'article 8, le service des laboratoires nécessitait l'emprunt à l'article 8 d'une somme de 20,000 francs ; en transférant celle-ci de l'article 8 à l'article 13, on obtient une situation de comptabilité plus régulière.

ART. 17. — *Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	5,000	»
— — — — — révisé.	4,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION . . . fr.	1,000	»

Cette réduction est possible sans nuire à la marche du service.

ART. 22 et 23. — *Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	215,850	»
— — — — — révisé.	255,850	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	40,000	»

Une première majoration de 25,000 francs a été introduite par la Législature au cours de la discussion du Budget ordinaire de 1888, postérieurement au dépôt du projet de Budget de 1889.

Une nouvelle majoration de 15,000 francs est demandée pour développer l'enseignement agricole secondaire et pour multiplier les conférences. Cette somme provient d'un transfert de l'article 50 nouveau.

Il est reconnu également nécessaire d'établir quelques agronomes adjoints.

Afin de ne pas confondre dans un même article des dépenses relatives à des objets distincts, l'article 22 primitif sera divisé en deux articles : l'un relatif au service des agronomes, aux champs d'expériences et aux frais d'études auxquels ils donnent lieu ; l'autre, qui devient l'article 23 nouveau, contiendra toutes les dépenses relatives à l'enseignement agricole proprement dit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26 et 27. — *Défrichement, reboisement, pisciculture, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	24,000 »
— — — — — révisé.	27,000 »
	AUGMENTATION . . fr. 3,000 »

Cette majoration a été introduite au cours de la discussion du Budget de 1888.

L'article 25 du projet de Budget primitif pour 1889 comprenait des dépenses de nature essentiellement différentes. On propose la division de cet article en deux articles distincts : l'un serait affecté au défrichement et au reboisement ; l'autre serait destiné à la pisciculture. Cette division se justifie d'elle-même.

ART. 30. — *Enseignement professionnel, etc.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	561,500 »
— — — — — révisé.	546,500 »
	DIMINUTION . . . fr. 15,000 »

Des réductions de dépense proviennent de l'achèvement de la publication des documents relatifs aux travaux de la Commission du travail ; d'autre part, on ne prévoit pas pour l'exercice 1889 des dépenses bien importantes comme subsides aux expositions. Il semble rationnel d'affecter au développement de l'enseignement agricole ces ressources devenues sans emploi. De là, le transfert proposé de l'article 30 aux articles 22 et 23.

Les articles 37 à 68 inclus du projet de Budget primitif se rapportant à l'administration des Beaux-Arts sont transférés au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sauf une somme de 112,000 francs provenant de l'article 38 ancien et relative à l'exécution de la carte géologique.

L'arrêté royal du 26 août 1888 ayant décidé le maintien de ce service à l'administration des mines, cette somme de 112,000 francs est devenue l'article 61 de Budget révisé.

ART. 31. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; personnel de la Commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	20,050 »
— — — — — révisé.	35,050 »
	AUGMENTATION . . fr. 15,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation a été introduite par la Chambre lors de la discussion du Budget de 1888.

ART. 44. — *Entretien et réparation des prisons. Fournitures. Travaux.*

Crédit demandé au projet de Budget révisé : 120,000 francs.

Cette somme provient d'un transfert de même somme du Budget du Ministère de la Justice, en exécution de l'arrêté royal qui rattache à l'administration des ponts et chaussées le service d'entretien des prisons.

ART. 45. — *Entretien et réparation des asiles d'aliénés.*

Crédit demandé au projet de Budget révisé : 20,000 francs.

Cette somme a été transférée du Budget du Ministère de la Justice pour les raisons indiquées à l'article précédent.

ART. 46. — *Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	2,019,070	»
— — — — — révisé		2,054,070	»
		35,000	»
	AUGMENTATION. . . fr.	35,000	»

Cette augmentation est proposée en vue de l'exécution des travaux suivants, qui viennent d'être reconnus indispensables et qui ne sont pas prévus au projet de Budget primitif :

A. Reconstruction des culées de quatre ponts sur le canal d'embranchement vers Hasselt;

B. Travaux de curage et de restauration des siphons de Jabbeke et du Paddegat sous le canal de Bruges à Ostende.

ART. 50. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr.	810,530	»
— — — — — révisé		900,530	»
		90,000	»
	AUGMENTATION. . . fr.	90,000	»

Cette augmentation de crédit est destinée aux travaux de dévasement du bassin d'échouage du port de Blankenberghe, devenus indispensables pour permettre l'accès du port à la flottille de pêche ainsi qu'à quelques steamers qui viennent actuellement à Blankenberghe.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des Ponts et Chaussées. — Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	1,120,385 »
— — — — — révisé	1,128,260 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	7,875 »

Cette augmentation est destinée à faire face à la dépense résultant de la nomination de nouveaux agents sur le canal du Centre et de deux gardes-rivière sur les canaux de Roulers à la Lys, Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues.

ART. 61. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	325,650 »
— — — — — révisé	332,075 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	6,425 »

L'augmentation de 6,425 francs est indispensable pour assurer la liquidation des frais variables de déplacement des ingénieurs ordinaires chargés de la surveillance des exploitations minérales et de celle des appareils à vapeur dans les provinces minières, etc., etc., pour permettre éventuellement de couvrir les frais de missions à l'étranger.

ART. 70 et 71.

Les réductions que subissent les articles 70 et 71 proviennent d'un transfert au Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'administration des Beaux-Arts, détachée du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-deux francs (14,596,582 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

(144)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture et de l'industrie	256,400 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	85,060 »	422,060 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	29,600 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	30,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,100 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	5,850 »	15,950 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus	160,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 »	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	144,100 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 »	
A REPORTER. . . . fr.		457,700 »	438,010 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	457,700 *	438,010 *
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	205,100 *	
13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel	94,000 *	
14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 *	
15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 *	
16	Personnel du service des irrigations de la Campine. (Charge extraord. et temporaire).	15,300 *	
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	4,000 *	
18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 *	
19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire).	57,800 *	2,040,730 *
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	54,300 *	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 *	
22	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur général de l'agriculture.	109,375 *	
	Frais des champs d'expériences et frais d'études.		
23	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles,	146,475 *	
	Enseignement agricole dans les écoles normales		
	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes. (Écoles d'hiver.)		
24	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; dépenses diverses	452,255 *	
25	Forêts domaniales — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	97,000 *	
26	Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dépenses diverses.	13,000 *	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau	14,000 *	
	A REPORTER. . . . fr.	2,487,740 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	2,487,740 »
	CHAPITRE IV. INDUSTRIE.		
28	Traitement et frais de route de l'inspecteur général de l'Industrie et de l'enseignement professionnel et industriel	9,500 »	
29	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
30	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspection, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.	540,500 »	
31	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	35,050 »	678,450 »
32	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	22,200 »	
33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 »	
34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1870.	3,700 »	
35	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 »	
	CHAPITRE V. POIDS ET MESURES.		
36	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 »	
37	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	130,350 »
38	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
	CHAPITRE VI. PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
39	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des ponts et chaussées	283,860 »	
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
40	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,670,000 »	
41	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	3,984,860 »	3,296,540 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,984,860 *	3,206,540 *
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
42	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	700,000 *	
43	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 *	
44	Entretien et réparation des prison — Fournitures et travaux	120,000 *	
45	Entretien et réparation des asiles d'aliénés.	20,000 *	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
46	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,054,070 *	
47	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	250,000 *	
	<i>Plantations.</i>		
48	Plantations nouvelles	15,000 *	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
49	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50,000 *	10,668,079 *
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
50	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	900,550 *	
51	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	20,500 *	
	SECTION 5. — Fr. is d'études et d'adjudications.		
52	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 *	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
53	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 *	
54	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,128,260 *	
55	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	19,000 *	
	A REPORTER. . . . fr.	10,470,029 *	13,964,619 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	10,479,029 »	13,964,010 »
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
56	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice.	150,050 »	
57	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.	39,000 »	
	CHAPITRE VII. MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
58	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des mines	42,525 »	
59	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
60	Matériel.	640 »	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
61	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	332,075 »	
62	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	
	SECTION 3. — Carte géologique.		581,240 »
63	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	112,000 »	
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
64	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	SECTION 5. — Impressions, etc.		
65	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
66	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	300 »	
	A REPORTER. fr.	300 »	14,545,859 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	500 *	14,545.850 *
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
67	Frais de route et de séjour.	300 *	
98	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	10,200 *
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
69	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 *	
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
70	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	21,725 *	21,725 *
	CHAPITRE X.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
71	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	17,500 *	
72	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 »	18,600 *
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		14,596,381 *

TABLEAU

de développement des articles révisés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics.

Article du Budget. Lit. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE																																														
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.																																													
	CHAPITRE I^{er}.																																																	
	ADMINISTRATION CENTRALE. PERSONNEL.																																																	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat général, des administrations de l'Agriculture et de l'Industrie	527,000	256,400	•	70,000																																													
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 25%;">TRAITEMENT. par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire Général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur général et inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division, inspecteur principal et inspecteur</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">2,400 à 3,200</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} et 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: right;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: right;">1,400 à 2,000</td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">900 à 2,400</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Huissiers-messagers</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: right;">1,400 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Boute-feu</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">1,100 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">750 à 800</td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT. par an.	Secrétaire Général	1	12,000	Directeur général et inspecteur général	2	9,000 à 12,000	Directeur	5	7,000 à 8,000	Chefs de division, inspecteur principal et inspecteur	5	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	2	4,200 à 5,000	Gardes généraux	4	2,400 à 3,200	Commis de 1 ^{re} et 2 ^e classe	13	2,200 à 4,000	Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	15	1,400 à 2,000	Employés temporaires	8	900 à 2,400	Imprimeur-autographe	1	2,000	Huissiers-messagers	12	1,400 à 2,500	Concierges	4	700 à 1,200	Boute-feu	6	1,100 à 1,200	Nettoyeuses	7	750 à 800				
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT. par an.																																																
Secrétaire Général	1	12,000																																																
Directeur général et inspecteur général	2	9,000 à 12,000																																																
Directeur	5	7,000 à 8,000																																																
Chefs de division, inspecteur principal et inspecteur	5	5,500 à 6,500																																																
Chefs de bureau	2	4,200 à 5,000																																																
Gardes généraux	4	2,400 à 3,200																																																
Commis de 1 ^{re} et 2 ^e classe	13	2,200 à 4,000																																																
Commis d'ordre de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	15	1,400 à 2,000																																																
Employés temporaires	8	900 à 2,400																																																
Imprimeur-autographe	1	2,000																																																
Huissiers-messagers	12	1,400 à 2,500																																																
Concierges	4	700 à 1,200																																																
Boute-feu	6	1,100 à 1,200																																																
Nettoyeuses	7	750 à 800																																																
	<i>Matériel.</i>																																																	
3	a. Fournitures de bureau, impressions, papier	23,660																																																
	b. Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	24,000																																																
	c. Éclairage, chauffage, services des eaux	18,500																																																
	d. Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	15,000																																																
	e. Menues dépenses	5,000																																																
	<i>Frais de déplacement.</i>																																																	
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	20,000	20,600	•	300																																													
				•	76,000																																													
		DIMINUTION . . fr.			76,000																																													

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE																			
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.																		
	CHAPITRE II.																						
	PENSIONS ET SECOURS.																						
6	Pensions civiles. Premier termes des pensions à accorder éventuellement.	10,800	10,100	"	700																		
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	7,500	5,850	"	1,450																		
	CHAPITRE III.																						
	AGRICULTURE.																						
8	Indemnités pour bestiaux abattus.	180,000	160,000	"	20,000																		
10	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.	120,100	144,100	15,000	"																		
13	a. Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État. Subsidés. 65,500	74,000	94,000	20,000	"																		
	b. Stations agronomiques traitement du personnel. 50,700																						
16	Service des irrigations de la Campine. Personnel. Traitements :	15,300	15,500	"	"																		
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Commis.</td> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs.</td> <td>7</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau et frais de route.</td> <td>"</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9</td> <td>15,300</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	5,500	Commis.	1	1,800	Irrigateurs.	7	6,800	Frais de bureau et frais de route.	"	1,200		9	15,300				
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Directeur	1	5,500																					
Commis.	1	1,800																					
Irrigateurs.	7	6,800																					
Frais de bureau et frais de route.	"	1,200																					
	9	15,300																					
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine.	5,000	4,000	"	1,000																		
22	a. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'Inspecteur général de l'agriculture. 70,000	103,125	109,575	6,250	"																		
	b. Frais des champs d'expériences et frais d'études. 39,375																						
23	a. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire; traitements. — Subsidés; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles 92,475	112,725	146,475	33,750	"																		
	b. Enseignement agricole dans les écoles normales. 4,000																						
	c. Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). 50,000																						
	<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>																						
26	Subsidés aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses.	13,000	13,000	"	"																		
27	Pisciculture. Repeuplement des cours d'eau.	11,000	14,000	3,000	"																		
				78,000	21,000																		
		DIMINUTION. . fr.			2,150																		
		AUGMENTATION. . fr.			57,000																		

DEVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE.		
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.	
CHAPITRE IV.						
INDUSTRIE.						
28 (nouveau)	a. Traitement de l'inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel	7,000	9,500	9,500	.	.
	b. Frais de route	2,500				
30 (nouveau)	a. Enseignement professionnel. Écoles industrielles. Écoles ménagères. Subsidés Matériel. Missions. Subsidés aux expositions. Dépenses diverses	491,500	561,500	546,500	.	15,000
	b. Traitement de l'inspecteur	5,000				
	c. Enseignement professionnel. Ateliers d'apprentissage	50,000				
31 (nouveau)	a. Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses	32,050	20,050	55,050	15,000	.
	b. Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	2,100				
				15,000	15,000	
CHAPITRE VI.						
DEUXIÈME SECTION						
BÂTIMENTS CIVILS.						
44 (n.)	Entretien et réparation des prisons. Fournitures et travaux	120,000	120,000	.
45 (nouveau)	Entretien et réparation des asiles d'aliénés	20,000	20,000	.
				140,000	.	
TROISIÈME SECTION.						
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.						
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>						
BASSIN DE LA MEUSE.						
46 (nouveau)	a. Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	532,500				
	b. Sambre.	163,500				
	c. Rivière et canal de l'Ourthe.	76,500				
	d. Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	146,000				
	e. — de Liège à Maestricht, et embranchement vers la Meuse, à Visé	110,500				
	f. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	70,000				
	g. — de jonction de la Meuse à l'Escaut	158,800				
	h. — d'embranchement vers le camp de Beverloo	8,000				
	i. — — vers Hasselt.	51,000				
	j. — — vers Turnhout	18,500				
	k. — de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	18,200				
			AUGMENTATION. . fr.		140,000	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE	
		primitif.	révisé	Augmentation.	Diminution.
	BASSIN DE L'ESCAUT.				
	l. Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers	129,700			
	m. Haine	3,000			
	n. Lys	101,450			
	o. Dendre	4,500			
	p. Durme	2,600			
	q. Rupel	14,000			
	r. Nèthe inférieure et grande Nèthe.	11,500			
	s. Petite Nèthe canalisée.	18,000			
	t. Dyle et Demer	28,500			
	u. Senne	5,800			
46	v. Canal du Centre	10,000	2,019,070	2,054,070	35,000
(souterr.)	w. — de Mons à Condé	31,000			
	x. — de Pommerœul à Antoing.	58,200			
	y. — de la Lys à l'Yperlée.	5,800			
	z. — de Roulers à la Lys	15,000			
	a'. — de dérivation de la Lys, de Deynze, à la mer du Nord, à Heyst.	79,000			
	b'. — d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	7,000			
	c'. — de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	156,700			
	d'. — de Plasschendacle à Nieuport	12,500			
	e'. — de Selzaete à la mer du Nord	50,500			
	f'. — de Gand à Ternouzen	109,200			
	g'. Canaux le Moervaert et la Zuidleede.	5,000			
	BASSIN DE L'YSER.				
	h'. Yser.	16,000			
	i'. Canal de Loo	7,500			
	j'. — d'Ypres à l'Yser	8,120			
	k'. — de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langelced et coupure entre le Bomme- laarsvaart et le Koolofvaart.	10,000			
	DIVERS.				
	l'. Barrage de la Gileppe	1,000			
m'	Lignes télégraphiques	25,000			
				35,000	
					35,000
				AUGMENTATION. . fr.	
				55,000	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget. tit. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS demandés au projet de Budget		DIFFÉRENCE		
		primitif	révisé.	Augmentation.	Diminution.	
	QUATRIÈME SECTION.					
	PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX					
	<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>					
50 (nouveau).	a. Port d'Ostende.	250,500				
	b. Port de Nieupoort.	185,000				
	c. Port de Blankenberghe	150,000	810,550	900,550	90,000	»
	d. Côtes.	510,000				
	e. Phares et fanaux.	7,050				
				90,000	»	
	SIXIÈME SECTION.					
	PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.					
54 (nouveau).	• Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen. . .	1,120,585	1,128,260		7,875	»
				AUGMENTATION. . fr.	90,000	
				AUGMENTATION. . fr.	7,875	
	RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI					
	1 ^{re} section	5,084,869	5,084,869		»	»
	2 ^e —	874,000	1,014,000	140,000	»	»
	3 ^e —	2,294,070	2,529,070	55,000	»	»
	4 ^e —	851,050	921,050	90,000	»	»
	5 ^e —	75,000	75,000	»	»	»
	6 ^e —	2,147,185	2,155,060	7,875	»	»
	7 ^e —	180,050	180,050	»	»	»
				AUGMENTATION. . fr.	272,875	»
	CHAPITRE VII.					
	MINES.					
	DEUXIÈME SECTION.					
	PERSONNEL DU CORPS DES MINES.					
61 (nouveau).	• Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres, dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	325,650	332,075		6,425	»
	TROISIÈME SECTION.					
	CARTE GÉOLOGIQUE.					
65 (nouveau).	• Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique.	»	112,000	112,000	»	»
					118,425	»
				AUGMENTATION. . fr.	118,425	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Article du Budget, Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés au projet de Budget.		DIFFÉRENCE	
		primitif.	révisé.	Augmentation.	Diminution.
	CHAPITRE IX.				
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.				
70 (nouveau)	° Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2 : Personnel.)	24,050	21,725	°	2,055
		DIMINUTION. . fr.			2,955
	CHAPITRE X.				
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
71 (nouveau)	° Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000	17,500	°	500
		DIMINUTION. . fr.			500
N° des chapitres.	RÉCAPITULATION.				
I.	Administration centrale.	498,960	422,060	°	76,900
II.	Pensions et secours	18,100	15,950	°	2,150
III.	Agriculture.	1,992,730	2,049,730	57,000	°
IV.	Industrie.	678,450	678,450	°	°
V.	Poids et mesures	150,350	150,350	°	°
VI. ancien.	Lettres et sciences	921,473	°	°	921,473
VII. ancien.	Beaux-arts	1,691,903	°	°	1,691,903
VI. nouveau.	Ponts et chaussées.	10,395,204	10,668,079	272,875	°
VII.	Mines	462,815	581,240	118,425	°
VIII.	Commissions	19,200	19,200	°	°
IX.	Traitements de disponibilité	24,656	21,725	°	2,955
X.	Dépenses imprévues	10,100	18,600	°	500
	TOTAL DU BUDGET. . . fr.	16,843,941	14,596,582	448,500	2,695,859
		DIMINUTION. . fr.			2,247,559